

Loi travail... réforme des rythmes scolaires, réforme territoriale, réforme du collège... Un même renoncement à l'égalité !



Après le passage en force du gouvernement et son refus de laisser se mener le débat parlementaire, il est de notre responsabilité d'amplifier les mobilisations contre la loi travail qui va renforcer les inégalités entre les salariés. Après la mise en concurrence des états à travers le dumping fiscal, après la mise en concurrence des salariés en fonction de leur nationalité par le dumping social, le gouvernement organise la mise en concurrence entre salariés d'un même État à travers la remise en cause de la hiérarchie des normes. Si le secteur privé serait le premier impacté par cette loi scélérate, elle aura forcément des conséquences à très court terme sur la Fonction Publique, comme nous en avons aujourd'hui l'habitude (réforme des retraites, jour de carence...).

D'ores et déjà, nos métiers ne sont pas en reste et connaissent depuis de nombreuses années les conséquences de nombreuses réformes inéquitables, qui rompent elles aussi l'égalité républicaine qui doit prévaloir sur le territoire national :

- La **réforme des rythmes scolaires** a ainsi renforcé les inégalités entre les écoles qui mettent en place des activités périscolaires qui tiennent compte de leurs finances. Ces mêmes finances n'étant pas extensibles, elles utilisent parfois pour réaliser leur ambition pour le périscolaire des moyens qu'elles allouaient auparavant au scolaire. Nos conditions de travail s'en trouvent ainsi fortement dégradées.
- La **réforme territoriale** est en train de bouleverser considérablement les équilibres territoriaux. Qui peut dire combien d'écoles resteront après le transfert de la compétence scolaire aux EPCI ? Qui peut dire combien d'agents territoriaux seront nécessaires pour répondre à la redéfinition des compétences entre les différentes collectivités territoriales ? Qui peut dire sur quelles bases se feront les transferts de personnels liés aux transferts de compétences (missions, régime indemnitaire...) ?
- La **réforme du Collège** est appliquée à la hâte et sans concertation avec les personnels. **Le 19 mai 2016 marque aussi le premier anniversaire de la lutte contre la réforme du collège.** Plus personne ne vante la qualité des formations imposées aux personnels ni ne croient pas à la mise en place de l'AP et des EPI tels que prévus sur le papier. Elle n'est pas non plus celle qu'elle prétend être : elle n'aidera pas les élèves à mieux réussir, risquant même de mettre les plus fragiles encore plus en difficulté. Elle constitue aussi pour les personnels que nous sommes une inutile source de complication des métiers, un encadrement renforcé, toujours plus tatillon et prescriptif de notre activité. Elle met en danger ou dénature nombre de disciplines scolaires. La part d'autonomie des établissements va passer de 5 % à 20 % de la dotation horaire, ce qui laisse présager des différences notables entre établissements car ces horaires sont affectés à "la carte". Les programmes qui changeront pour toutes les matières et tous les niveaux ne seront plus annuels mais fonctionneront par cycle : les choix de progressions se feront donc au sein de chaque établissement.

Tous les agents des champs professionnels de la FSU (enseignants, territoriaux, administratifs, infirmières, ...) doivent aussi être dans l'action et montrer leur attachement à l'égalité qui ne doit pas seulement demeurer une devise bancale affichée au fronton de nos mairies.

**Pour le retrait de la loi travail,
Pour une autre réforme du collège,
Pour une autre réforme territoriale,
Pour une autre réforme des rythmes scolaires,**

**Tous en grève et au rassemblement du 19 mai 2016 à 10h
devant la préfecture de la Creuse à Guéret.**